



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.191/L.26  
13 juin 2001

Original: FRANÇAIS

---

Troisième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés  
Bruxelles (Belgique), 14-20 mai 2001

**Réunion parallèle**

**RÉUNION DES MAIRES  
DECLARATION DES MAIRES A BRUXELLES**

## **DECLARATION DES MAIRES A BRUXELLES**

1. Nous, les Maires, dirigeants et représentants de villes des PMAs et de gouvernements locaux de tous les continents réunis à Bruxelles le 15 et 16 mai 2001, à l'occasion de la 3ème Conférence des Nations Unies sur les PMAs, adoptons la Déclaration suivante dans l'esprit du thème de notre réunion: "coopération ville à ville" pour éradiquer la pauvreté urbaine.

2. Nous remercions les institutions des Nations Unies (CNUCED, PNUD, HABITAT) et l'Union européenne pour leur contribution ainsi que l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté et la ville hôte de Bruxelles, pour la concrétisation de cette initiative et l'organisation des travaux, la Coordination Mondiale des Associations de Villes et des Autorités Locales et ses membres pour leur considérable apport à la réflexion d'ensemble.

3. Considérant que les villes des PMAs sont confrontées à un double phénomène:

- Une urbanisation accélérée par l'exode rural due à la paupérisation, à la désertification et aux guerres dans les campagnes, occasionnant une surpopulation par rapport aux capacités des infrastructures d'accueil;
- un manque crucial de ressources pour satisfaire les besoins sociaux de base de ces populations fortement démunies.

4. Constatant que ces phénomènes ne sont pas conjoncturels et tendent à devenir structurels avec des conséquences dramatiques pour la majeure partie de la population pauvre vivant le plus souvent à la périphérie des villes, dans des habitats précaires, consacrant toute son énergie à la recherche de nourriture et n'ayant pas accès aux soins, à l'éducation primaire, au terrain à bâtir, à l'alimentation en eau potable et à la qualité de l'environnement.

5. Convaincus que la non prise en charge de ces besoins vitaux est pour une grande part responsable de la recrudescence des maux sociaux dans les villes, drogue, sida, prostitution, insécurité.

6. Persuadés que la lutte contre la pauvreté urbaine relève de la responsabilité partagée des autorités locales, des gouvernements et de la communauté internationale.

### **Engagement des autorités locales**

7. Nous nous engageons à faire de la lutte contre la pauvreté dans nos villes la priorité de notre programme d'action, en mobilisant tous les moyens humains et matériels disponibles pour rendre accessible à la population urbaine, les services sociaux de base pour tous. A cet effet, nous développerons dans nos municipalités des stratégies et des plans d'action en matière de santé, de nutrition, d'éducation primaire et de formation de base, d'alimentation en eau potable, de résorption de l'habitat précaire, et de protection de l'environnement urbain, en ciblant les groupes les plus vulnérables de la population, les femmes, les enfants et les personnes âgées.

8. Nous sommes déterminés à promouvoir et à développer la coopération ville à ville et à favoriser les échanges d'expérience et l'assistance mutuelle pour concrétiser l'objectif de l'accès aux services sociaux de base pour tous.

9. Nous veillerons à garantir la participation des citoyens et notamment les plus démunis d'entre eux à l'élaboration et à la mise en oeuvre des mesures touchant l'amélioration de leurs conditions de vie.

10. Dans cette perspective, nous reconnaissons l'urgente nécessité pour les municipalités de s'adapter et se moderniser dans chaque pays pour relever les défis du XXIème siècle en travaillant en partenariat avec le gouvernement et les différentes composantes de la société civile, notamment les associations et le secteur privé.

#### *Appel aux gouvernements*

11. Nous demandons à nos gouvernements de tout mettre en oeuvre au plan de la législation et de l'allocation des ressources pour:

- assurer une décentralisation locale effective des responsabilités et des moyens, par une réforme fiscale appropriée, pour faire face aux besoins sociaux grandissants des populations urbaines;
- établir un mécanisme de solidarité entre les villes riches et les villes pauvres dans chaque pays;
- formaliser les rapports avec les municipalités en fixant les obligations des parties dans la définition des objectifs, des moyens correspondants et des délais de réalisation des projets sociaux prioritaires;
- préserver les groupes de population pauvre, dans les zones urbaines défavorisées, contre les effets sociaux négatifs des programmes d'ajustement structurel;
- veiller à ce que la libéralisation des échanges préconisée par le nouveau cadre multilatéral du commerce international n'entraîne pas une détérioration des conditions de vie et de travail des populations urbaines.

#### *Appel à la solidarité internationale*

12. Nous en appelons à la communauté internationale et notamment aux pays les plus industrialisés, principaux pays donateurs dans le monde, pour:

- annuler la dette des pays les plus endettés, car le service de cette dette hypothèque tout progrès social dans nos villes;

- augmenter l'aide au développement, au plan bilatéral et multilatéral en soutenant les projets urbains du Programme des Nations Unies pour le Développement dans nos pays respectifs;
- promouvoir le développement urbain durable et la coopération ville-à-ville.

Bruxelles, le 16 mai 2001